

BANQUE POPULAIRE ALSACE LORRAINE

CHAMPAGNE

BANQUE & ASSURANCE

Votre conseiller: FREDERIC DURAND **RELEVE N° 1 AU 10/09/2015**

N/11/N 07643 0911

E-BANQUE POPULAIRE

Infos 24h/24

PETIT CAMILLE

BP 40124

0.892.68.19.93 (0.34 euro/mn)

57021 METZ Fax: 03 87 17 47 67

Code: 475458

SMS+6 11 10: 475458

123 RUE DU MOULIN 03190 NASSIGNY

Cyberplus

Identifiant: D7612433567

Tel: 09 80 98 90 90

www.bpalc.fr

VOTRE COMPTE CHEQUES N° 31512345678

PETIT CAMILLE

IBAN FR76 AAAA BBBB CCCC DDDD EEEE FFF

BIC CCBABCDEFGH

DATE COMPTA	LIBELLE/REFERENCE	DATE OPERATION	DATE VALEUR	DEBIT EUROS	CREDIT EUROS
	SOLDE CREDITEUR AU 14/08/2015				0,00
10/09	VIREMENT SEPA EVI LEROY CLAUDE	10/09	10/09		75,00
	TOTAL DES MOUVEMENTS SOLDE CREDITEUR AU 10/09/2015			0,00	75,00 75,00

SAUF ERREUR OU OMISSION

VOTRE COMPTE CHEQUES N° 31512345678

RELEVE N° 1 AU 10/09/2015

DATE OPERATION	DETAIL DES OPERATIONS DES EUROVIREMENTS SEPA RECUS		MONTANT EUROS
10/09/2015	LEROY CLAUDE AB0123CD23EFGH4567HIJK6789LMNOP remboursement	AB0123CD23EFGH45	75,00

Information à l'attention des clients particuliers :

Votre Banque Populaire est soucieuse d'apporter le meilleur service à ses clients.

Cependant si vous avez une réclamation à formuler, vous devez en premier lieu contacter votre agence ou le Service Clients.

En cas de difficulté persistante, vous pouvez saisir le médiateur pour les domaines relevant de sa compétence (art. L 316-1. du Code Monétaire et Financier) à l'adresse indiquée au bas de votre extrait de compte. Le médiateur recommandera une solution au litige dans un délai de deux mois à compter de sa saisine.

Votre conseiller habituel reste à votre disposition pour vous apporter toute précision utile sur les produits et services proposés par votre Banque. Sur simple demande, il vous remettra un exemplaire de la convention qui précise les conditions de fonctionnement de votre compte et des moyens de paiement qui lui sont rattachés, ainsi qu'une plaquette récapitulative de notre tarification.

A la Banque Populaire, l'assurance des personnes et des biens c'est aussi notre métier.

⁻ Ce document ne justifie pas la déduction de la TVA ou de la charge en matière d'impôt direct -